

Communiqué de Maurice

Tel que convenu lors de

Vers la COP22 : Conférence ministérielle africaine sur les économies océaniques et le changement climatique

Balaclava, République de Maurice, 1^{er} septembre 2016

Nous, Ministres et représentants des pays participant à « Vers la COP22 : Conférence ministérielle africaine sur les économies océaniques et le changement climatique » (ci-après, « CMAEBCC »), qui a eu lieu à Balaclava, Maurice, les 1^{er} et 2 septembre 2016 ;

reconnaissant que plus de 60 % de la production économique mondiale est générée à proximité des côtes, et que dans certains pays d'Afrique, l'économie océanique représente un quart des recettes nationales et un tiers des recettes d'exportation ;

affirmant que l'Afrique a besoin de ses océans pour nourrir ses habitants, aujourd'hui et dans le futur ;

notant que la croissance de la population côtière, la surpêche et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), la pollution, le tourisme non durable et d'autres problèmes dégradent la biodiversité des écosystèmes côtiers et marins, engendrent l'érosion et d'inondations côtières, réduisent les moyens de subsistance et accentuent la pauvreté ;

reconnaissant que le changement climatique est l'une des plus grandes menaces qui pèsent sur l'équilibre de cet environnement et, qu'en Afrique, ses impacts ont déjà été observés dans de nombreuses situations et régions ;

affirmant qu'il est possible de développer les économies océaniques dans de nombreux secteurs d'activité, dont la pêche, l'aquaculture, les minéraux, l'énergie, le transport et le commerce, le tourisme et les loisirs ainsi que la biotechnologie marine ;

rappelant les résultats de plusieurs conférences internationales importantes concernant l'Afrique et les petits États insulaires en développement consacrées aux océans et au changement climatique, telles que la Déclaration de la Barbade et le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, tous deux sous l'égide des Nations Unies, la Déclaration de Nouakchott pour l'Initiative de Transparence dans les Pêches, la Réunion de haut niveau de l'ONU chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement

durable des petits États insulaires en développement, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Agenda 2063 : « L'Afrique que nous voulons » de l'Union africaine, la Décennie 2015-2025 des mers et des océans d'Afrique, organisée par l'Union africaine, la Déclaration des îles sur le changement climatique de Saint Denis de la Réunion, et la Déclaration de l'Association des États riverains de l'Océan indien (IORA) sur l'amélioration de la coopération pour le développement durable dans la région de l'Océan indien;

rappelant par ailleurs la décision du panel du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de préparer un rapport spécial sur le changement climatique, les océans et la cryosphère d'ici 2018 ;

donnant suite au Plan d'action Lima-Paris qui a renforcé la mise en œuvre d'actions dans le domaine climatique, et formulé, à l'intention des acteurs étatiques et non étatiques, des lignes directrices et des orientations concrètes d'exécution de l'Accord de Paris et de soutien au processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et soutenant la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies d'organiser une conférence de haut niveau sur la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable (ODD) 14 à New York en Juin 2017 ;

unis par une vision commune d'une Afrique prospère, résiliente et inclusive, ainsi que par notre croyance dans le fait qu'il nous incombe, en tant que continent, d'être partie prenante aux solutions au changement climatique ;

convaincus d'avoir fait preuve de leadership avec nos contributions prévues déterminées au niveau national (*Intended Nationally Determined Contribution, NDC*) présentées lors de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Paris, d'être désormais prêts à agir et désireux d'intégrer des considérations d'ordre climatique au développement de nos économies océaniques ;

soutenant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui inclut des objectifs de développement durable spécifiques en matière notamment d'exploitation durable des mers et océans, de sécurité alimentaire et de nutrition, mais aussi de réduction de la pauvreté et de changement climatique ;

inquiets que l'obtention d'un accès aisé à des financements internationaux supplémentaires et stables, en particulier pour les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés d'Afrique demeure un obstacle important pour la plupart des pays africains en développement ;

encouragés par les efforts du Groupe de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et d'autres partenaires au développement destinés à favoriser l'émergence d'économies océaniques intelligentes face au changement climatique ;

favorables à une promotion sans réserve d'une collaboration et d'une coopération régionales entre pays d'Afrique pour le partage de capacités, de données et de la recherche en vue d'une gestion durable des ressources maritimes ;

notant l'importance d'établir des centres d'excellence régionaux pour promouvoir l'économie océanique, y compris dans la région de l'Océan indien, et félicitant les pays qui ont déjà entrepris des démarches dans cette direction, dont notamment la République de Maurice ;

remerciant le Gouvernement de la République de Maurice pour l'initiative d'accueillir la CMAEBCC et le Groupe de la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour leur leadership et le soutien au développement d'économies océaniques intelligentes face au changement climatique ;

Appelons

1. l'ensemble des parties, et notamment les États, les entreprises privées et les institutions financières et de développement, à prendre en compte la durabilité et la transparence dans tout programme d'investissement conçu pour développer les économies océaniques, à réaliser des études d'impact environnemental adéquates et à améliorer la résilience d'investissements programmés aux impacts probables du changement climatique, ainsi que leur caractère inclusif ;
2. les pays africains à promouvoir les pratiques d'utilisation durable des ressources et ratifier l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'état du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN ;
3. les pays africains à mettre en œuvre leurs NDC, et notamment les actions destinées à favoriser la résilience des océans et des côtes ;
4. les organisations internationales à appuyer les pays africains dans le perfectionnement de leur NDC afin d'inclure les océans et les côtes au sein de leurs cibles prioritaires ;
5. les partenaires de développement, en particulier le Groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la FAO à préparer un ensemble de mesures d'assistance technique et financière en appui aux économies océaniques et à la résilience des océans et des côtes au changement climatique, et à soumettre une proposition à la COP22 qui se tiendra à Marrakech en novembre 2016 ;
6. les pays africains à inclure les économies océaniques intelligentes face au changement climatique dans le Dialogue africain du Fonds vert pour le climat (FVC) qui se tiendra au Cap en octobre 2016 ainsi que dans l'Initiative pour l'adaptation en Afrique, et à promouvoir les nouvelles initiatives relatives aux économies océaniques intelligentes face au changement climatique ;

7. les entités accréditées auprès du FVC à préparer des propositions de programme sur les économies océaniques et le changement climatique en Afrique pour soumission au FVC ;
8. la communauté scientifique internationale à travailler étroitement avec les centres d'excellence régionaux et les partenaires de développement en vue d'apporter aux établissements scientifiques, de recherche et d'éducation africains un appui en matière de développement de connaissances sur les effets actuels et futurs probables du changement climatique, ainsi qu'à renforcer les capacités africaines en appui aux économies océaniques intelligentes face au changement climatique ;
9. les juridictions infranationales à créer un réseau pour collaborer de façon effective, partager les connaissances et conduire à des actions significatives et durables en appui aux économies océaniques intelligentes face au changement climatique ;
10. les dirigeants à la COP22 de prendre des mesures en soutien aux économies océaniques intelligentes face au changement climatique, ainsi que le Groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, et la FAO à convoquer un dialogue sur les océans et les côtes d'Afrique pendant la journée sur les océans (« Oceans Day ») dans le cadre de la COP22.



PAYS REPRÉSENTÉS

Australie
Cabo Verde
France
Grenade
Guinée-Bissau
Kenya
Madagascar
Maroc
Mauritanie
Maurice
Mozambique
Oman
République Unie de Tanzanie
Sao Tomé-et-Principe
Sénégal
Seychelles
Suède
Togo
Union des Comores

ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES

Afritex Ventures
Agence française de développement
Althelia Ecosphere
Association des États riverains de l'Océan indien
Banque africaine de développement
Barclays Bank
Commission de l'Océan Indien
Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies
Fonds nordique de développement
Groupe de la Banque mondiale
Growfish
International Sustainability Unit
Mauritius Commercial Bank
The Nature Conservancy
Princes Tuna



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Organisation hydrographique internationale

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Sotravic

Union africaine

Union européenne

Université du Queensland

Urban Cooling